

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 14 décembre 2020 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Sont également présentes par voie de visioconférence, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

2020-12-307

A.1 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que le décret 689-2020 et l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 dictent de nouvelles règles applicables à l'effet que les municipalités doivent permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux (2) mètres entre les personnes présentes;
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les personnes participant à la visioconférence à un instant de réflexion.

2020-12-308

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tel que requis par les dispositions de la Loi sur les cités et villes, cette séance extraordinaire a dûment été convoquée suite à la signification à chaque membre du conseil d'un avis de convocation.

CONSIDÉRANT que les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

- A) Constatation du quorum
 - A.1 Séance du conseil à huis clos
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse
- C) Adoption de l'ordre du jour
- D) Adoption du budget 2021 et du programme triennal
 - D.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2021
 - D.2 Adoption du programme triennal 2021-2022-2023
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL

2020-12-309

D.1 ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 tel que décrit ci-dessous :

BUDGET 2021

REVENUS	Budget 2021
Taxe foncière générale	3 745 515 \$
Service de la dette	880 967 \$
Assainissement des eaux	276 396 \$
Sécurité incendie	310 019 \$
Tarification pour les services municipaux	1 700 558 \$
Centre urgence 9-1-1	24 000 \$
Paiement tenant lieu de taxes	247 045 \$
Transferts	253 986 \$
Services rendus aux organismes municipaux	486 020 \$
Autres services rendus	545 955 \$
Imposition de droits	268 000 \$
Amendes et pénalités	25 450 \$
Intérêts	74 900 \$
Total:	(8 838 811 \$)

CHARGES	Budget 2021
Administration générale	1 313 633 \$
Sécurité publique	894 694 \$
Transport	1 835 507 \$
Hygiène du milieu	2 255 019 \$
Santé et bien-être – logement social	27 679 \$
Aménagement, urbanisme et mise en valeur du territoire	130 385 \$
Loisirs et culture	1 348 120 \$
Frais de financement (intérêts)	346 580 \$
Amortissement des immobilisations	1 870 000 \$
Total :	10 021 617 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES	Budget 2021
Immobilisations – amortissement	(1 870 000 \$)
Remboursement de la dette (capital)	688 815 \$
Affectation : Activités d'investissement (immobilisation)	157 103 \$
Affectation : Réserve – disposition des boues	250 000 \$
Affectation : Réserve – fonds parcs et terrain de jeux	(36 505 \$)
Affectation : Excédent de fonctionnement affecté	(178 719 \$)
Affectation : Excédent de fonctionnement non affecté	(193 500 \$)
Total :	(1 182 806 \$)

Le budget de l'exercice financier 2021 prévoit des revenus égaux aux dépenses et aux éléments de conciliation à des fins fiscales au montant de 10 021 617 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-12-310

D.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2021-2022-2023

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les exercices financiers 2021-2022-2023 tel que détaillé à l'annexe ci-jointe.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14 décembre 2020

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-12-311

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

De lever la séance extraordinaire à 19 h 41.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel,
Mairesse

Sylvie Dubois,
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel,
Mairesse

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023 (présenté au budget 2021)

Planification des activités d'investissements / Immobilisations

Immobilisation	Année de réalisation	Coût approximatif	Subvention potentielle	Montant à financer	Type de financement
2021					
Réfection majeure rue De Lévis et section de la rue De Vaudreuil - 2e couche de pavage et travaux correctifs	2021	2 036 287 \$	758 200 \$	1 278 087 \$	Règlement d'emprunt
Installation de compteurs d'eau	2021	86 000 \$			Appropriation à l'excédent affecté
Remplacement d'une pompe à l'usine d'épuration	2021	30 000 \$		30 000 \$	Appropriation à l'excédent non affecté
Installation de panneaux d'interprétation historique	2021	41 103 \$	12 864 \$	28 219 \$	Appropriation à l'excédent affecté
Construction du nouveau centre communautaire	2021	1 100 000 \$	En attente de confirmation	À définir	Règlement d'emprunt
Acquisition de modules de jeux / parcs	2021	36 505 \$		36 505 \$	Fonds de parcs et terrains de jeux
SOUS-TOTAL (2021)		3 329 895 \$			
2022					
Augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées	2021-2022	10 000 000 \$			Règlement d'emprunt
Réfection majeure de la rue Pierre-de Lestage		1 500 000 \$		À définir	Règlement d'emprunt
SOUS-TOTAL (2022)		11 500 000 \$			
2023					
Réfection majeure de la rue Saint-Viateur		812 500 \$		À définir	Règlement d'emprunt
SOUS-TOTAL (2023)		812 500 \$			
GRAND TOTAL:		15 642 395 \$			